

Paroles d'adhérentes

« Les agricultrices sont des combattantes, elles méritent d'être mieux reconnues et considérées. »

Catherine Laillé, éleveuse (44)

« Mon père, qui était agriculteur, est tombé malade. J'avais alors 33 ans, 3 jeunes enfants et j'étais prof. Petit à petit j'ai pris sa place sur l'exploitation avant de finir par m'installer. J'ai cumulé les 2 activités non sans difficultés avant d'abandonner mon travail de professeure pour devenir agricultrice à plein temps. Certains ont pensé que je n'y arriverais pas dans mes terres ingrates qui auraient dû rester des terres d'élevage, mais aujourd'hui je suis toujours là et je ne baisserai jamais les bras. »

Geneviève de Brach, éleveuse et céréalière (18)

« Persévérante et déterminée, conjuguant la vie de famille si mêlée au travail, souvent 7 jours sur 7, l'agricultrice brave des conditions de vie différentes des autres femmes et peut connaître un sentiment d'isolement, n'ayant parfois pour seul collègue que son mari, son frère ou son fils. Un investissement syndical et une responsabilité professionnelle peuvent pallier cela, et nous nous réjouissons de l'avancée de la parité, notamment aux élections Chambres d'agriculture. »

Sylvie Girard, horticultrice (47)

La section Agricultrices



Catherine Laillé,
éleveuse de porcs « Label Rouge »
en Loire-Atlantique et responsable
de la section Agricultrices de la CR

« Au regard des nombreuses difficultés que rencontrent les agricultrices au cours de leur vie professionnelle, la Coordination Rurale milite pour que leurs droits soient mieux reconnus. Il est urgent que les agricultrices aient tout d'abord un statut de plein droit pour améliorer leur couverture sociale ainsi que leur retraite. »

Coordination Rurale - Section Agricultrices -

ZA de la métairie - bât. Le Galilée - 35520 Melesse

Responsable : Catherine Laillé
Mobile : 06 73 04 14 04

Animatrice : Élise Bonati
Mobile : 06 84 09 90 15

E-mail : section-agricultrices@coordinationrurale.fr

www.coordinationrurale.fr/agricultrices



Agricultrices



Yvette Lainé,
éleveuse dans l'Orne



08/2018 - impression BCR 32200 GIMONT - Ne pas jeter sur la voie publique

Défendre notre passion

Vivre de notre métier

Chiffres-clés



**En agriculture,
les femmes représentent :**

**→ 35,1 % des salariés du
secteur de la production agricole**

**→ 1/4 des chefs d'exploitation
ou coexploitants**

Pourtant, encore aujourd'hui, les femmes sont soumises à des règles différentes, en matière de statut ou de rémunération. Pour preuve, en moyenne, leur revenu professionnel moyen est 30 % inférieur à celui des hommes, tout comme leur retraite.

Notre projet pour les agricultrices

MATERNITÉ ET REMPLACEMENT : **60 % des agricultrices ne prennent pas de congé maternité**

Les agricultrices souffrent d'un réel manque d'information sur les congés maternité et les prestations sociales liées. De plus, les services de remplacement n'ayant pas toujours la main-d'œuvre, en volume horaire ou en qualification, les interruptions de travail sont généralement très courtes.

LA CR DEMANDE

1. Plus d'informations sur les droits, plus d'accompagnement et plus de salariés dans les services de remplacement pour répondre aux demandes liées à un congé maternité.
2. D'améliorer l'efficacité du remplacement en offrant la possibilité à la future maman de choisir son salarié, notamment pour des productions spécifiques.
3. D'harmoniser les droits concernant la durée du congé maternité.
4. Que l'indemnité couvre le coût total d'une journée de salarié, soit 145 euros/jour au minimum.
5. D'avoir accès à la grossesse pathologique sur toute la durée de la grossesse.
6. D'inscrire la maternité au sein de la liste des circonstances exceptionnelles pouvant justifier la non-réalisation d'actions ou d'engagements prévus au Plan d'entreprise (PE).

5000 À 6000 AGRICULTRICES SONT SANS STATUT

Le travail sur l'exploitation ne permettant plus de dégager un revenu suffisant, de plus en plus de femmes travaillent à l'extérieur en plus de leur activité sur l'exploitation : une double activité qui n'est pas reconnue.

LA CR DEMANDE

1. Que le statut de conjointe collaboratrice soit temporaire (5 ans maximum).
2. De mieux informer et plus régulièrement sur les droits et les conséquences négatives dues à l'absence de statut.
3. De reconnaître le statut de « pluriactif ».

LA FORMATION

Bien souvent les agricultrices ne peuvent pas se libérer pour des formations extérieures car elles manquent de temps mais aussi parce que le remplacement a un coût trop important.

LA CR DEMANDE

1. Une véritable politique agricole de prix rémunérateurs pour dégager un revenu et débloquer les ressources nécessaires pour financer un remplaçant et/ou une femme de ménage/nourrice afin de pouvoir participer à des formations.
2. Une meilleure communication sur les droits en matière de service de remplacement.
3. De rendre les formations plus accessibles financièrement et en matière de logistique : revoir le format des journées de formation et développer la formation à distance.
4. D'attribuer des points retraite bonus pour inciter les femmes à se former.

LA RETRAITE

En 2016, 50 % des agricultrices et agriculteurs ont gagné moins de 350 €/mois. Impossible dans ces conditions de cotiser suffisamment pour avoir une retraite décente. Avec 550 €/mois en moyenne, les retraites des femmes non salariées sont les plus basses de toutes les catégories socio-professionnelles.

LA CR DEMANDE

1. Une retraite égale au moins au minimum vieillesse (833 €/mois).
2. La suppression de la CSG et de la CRDS sur les petites retraites (< 1 000 €/mois).
3. De transformer le statut de conjointe collaboratrice en statut de cheffe d'exploitation.
4. La mise en place de la TVA sociale.
5. L'information systématique, par les caisses de MSA, de l'ouverture de droits suite au décès du conjoint agriculteur et de la nécessité de déposer une demande pour obtenir sa pension de réversion.

Retrouvez l'ensemble de
notre projet sur le site Internet :
www.coordinationrurale.fr